

Projet Portet / Cugnaux

Dans le cadre du projet de transfert des effluents de Portet-sur-Garonne vers la station d'épuration de Cugnaux, le SIVOM SAG^e conformément aux articles L121-18 et R121-25 du code de l'environnement a déposé une déclaration d'intention auprès des services de l'état.

[Cliquez ici pour voir le document](#)